



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CANTON D'ÉTAMPES
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES

DELIBERATION n° 04/2025
Conseil municipal de la commune de Fontaine la Rivière
Séance : 03 avril 2025
Convocation : 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 avril à 19h, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yvon BOUKAYA, le Maire.

Présents : Mr Patrice GUALINA, Mr Jérôme BOURGEOIS, Mr Gérard DUFEUTRELLE, Mr, Mr Henry GATINEAU, Mr Yvon BOUKAYA, Mme Sandra DA MOTA, Cédric BONNEFOY,

Absents excusés : Nicolas PERSIGAND ; Bruno PIERRE

Secrétaire de séance : Mr Gérard DUFEUTRELLE

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir repris part aux débats, Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi, il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat constaté en section de fonctionnement et d'investissement au 31/12/2024 qui représente la somme de :

- Excédent de Fonctionnement reporté (FR 002) – (1068) : 73 934.52 €
- Excédent d'Investissement reporté (IR 001) : 33 986.02 €
- Soit un total de : 107 920.54 €

Monsieur le Maire a invité les membres du Conseil Municipal à approuver l'affectation des résultats reportés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents et représentés,

APPROUVE l'affectation des résultats

Le Maire,
Yvon BOUKAYA

Nombre de membres :

En exercice : 09

Qui ont pris part à la délibération : 07

Pour : 07

Abstentions : 00

Contre : 00

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Fontaine la Rivière




